

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Robert Julie

<https://www.cadre21.org/membres/8427802d4f0e1b66fe492cba>

Date d'obtention : 2022-09-18 16:56:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Écoute très important. Accueillir avec empathie celui qui vient nous en parler. La rassurer. Rencontrer la victime.

Évaluation de la problématique. Se poser les questions. Quelle sont les intensions etc..

Vérifier l'information. Poser des questions sans ne jamais regarder les photos, ni demander à les voir.

Demander qui est au courant. Rassurer et encourager dans le bon sens. Référer à la police si nous avons un doute que ce soit criminel. Ne pas remplir la grille si c'est le cas.

Si non, remplir la grille à ce moment.

Protéger l'élève, filet de sécurité. Soutien équipe-école.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que dans un scénario ou l'autre, les étapes sont très importantes à respecter.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Déterminer si c'est une intention impulsive ou malveillante.

Agir rapidement